Modalités de préparation, de connexion, de déroulement des épreuves et dispositifs de lutte contre la fraude

Examen de **C**onseiller à la **S**écurité pour le **T**ransport de **M**archandises **D**angereuses



Organisation dématérialisée des épreuves

CIFMD

VERSION D'OCTOBRE **2026**

Préambule

Le présent document définit les modalités officielles applicables aux examens de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses (CSTMD) organisés par le CIFMD en environnement dématérialisé.
Il est structuré en deux parties afin de faciliter la lecture par les candidats :

- Les principes généraux des modalités que tout candidat doit connaître ;
- Les Annexes techniques qui développent en détail les points particuliers, les exigences informatiques, le déroulement des épreuves et du test préalable, la gestion des situations d'incident, les contrôles détaillés de surveillance.

Valeur des Annexes : les Annexes techniques font partie intégrante des présentes modalités. Elles ont la même valeur réglementaire que la partie principale et peuvent être invoquées en cas de difficulté rencontrée par le candidat, d'incident, d'analyse de session ou de réclamation.

Sommaire

PRINCIPES GENERAUX

I. LES GRANDES ÉTAPES DE L'EXAMEN À DISTANCE 4
II. PRÉPARATION DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE DU CANDIDAT 6
A. Matériel et infrastructure informatique obligatoires 6
1. Equipement informatique requis 6
2. Système d'exploitation et navigateur 7
B. Connexion Internet minimale requise 7
III. TEST PRÉALABLE OBLIGATOIRE 8
A. Conditions de réalisation 8
B. Validation du test 8
IV. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES 9
A. Accès aux contrôles et aux sujets (épreuves) 9
B. Durée, documents autorisés et sauvegarde 9
V. SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE 10
VI. GESTION DES INCIDENTS ET SITUATIONS PARTICULIÈRES 11
VII. RÉCLAMATIONS 11
VIII. SOURCES D'INFORMATION OFFICIELLES 11

ANNEXES TECHNIQUES

I. ANNEXE A – ORDINATEURS PROFESSIONNELS ADMINISTRES 12
A. Restrictions susceptibles d'affecter l'examen 12
B. Recommandation principale 12
C. Vérifications à effectuer par le service informatique 13
D. Domaines et sous-domaines à autoriser 13
E. Conséquences possibles le jour de l'examen 14
II. ANNEXE B : CONNEXION INTERNET, TEST DE DEBIT ET SOLUTION DE SECOURS 15
A. Type de connexion 15
B. Caractéristiques minimales de la connexion Internet 15
C. Test de connexion 15

D. Partage de connexion mobile 17
E. SYNTHESE 18
III. ANNEXE C – TEST PREALABLE OBLIGATOIRE : DEROULEMENT ET VALIDATION 19
A. Objectifs et conditions 19
B. Environnement utilisé le jour de l'examen 19
C. Première connexion et accès au test 19
D. Les 4 étapes du test 20
E. Validation du test 20
F. Motifs d'invalidation 21
G. Sujets de test 22
IV. ANNEXE D – DEROULEMENT DETAILLE DES EPREUVES ET ASSISTANCE 23
A. Convocation et horaires 23
B. Chronométrage 23
C. Salle virtuelle d'attente et démarrage 23
D. Documents et matériels autorisés 24
E. Etude de cas (Examen initial) 24
F. QCM (Examen initial et de renouvellement) 24
G. Assistance pendant l'examen 24
H. Fin des épreuves 25
V. ANNEXE E : CONTRÔLES, SURVEILLANCE, LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONSERVATION DES ENREGISTREMENTS 26
A. Contrôle d'identité 26
B. Contrôle de l'environnement 26
C. Présence d'un tiers pendant l'épreuve 26
D. Téléphone portable 27
E. Surveillance en direct 27
F. Règles, interdictions et conséquences 27
G. Conservation des données 28
VI. ANNEXE F : GESTION DES INCIDENTS TECHNIQUES 29
A. Incidents courts et courants : microcoupure, page figée, blocage momentané 29
B. Incidents techniques plus importants : impossibilité de revenir ou coupure prolongée 29
C. Sortie exceptionnelle du champ de la caméra 30
D. Demande relative au sujet d'examen pendant l'épreuve 30
E. Traitement des incidents 30
F. Synthèse de mode opératoire sous forme de logigramme 30
VII. ANNEXE G : RECLAMATIONS ET TRAITEMENT DES SITUATIONS SIGNALEES 32
VIII. ANNEXE H : COMMUNICATION ET TUTORIELS 33
A. Informations générales 33
B. Communication avec le CIFMD 33
C. Communication avec Managexam 33
D. Identifiants et accès 33

PRINCIPES GENERAUX

Les présentes modalités ont pour objet de définir les conditions de préparation, de connexion, de déroulement et de surveillance des épreuves de l'examen CSTMD organisé à distance par le CIFMD.
Elles s'appliquent au test préalable obligatoire comme aux épreuves d'examen. Elles précisent les obligations du candidat, les exigences minimales relatives à son environnement informatique, les conditions de surveillance, les règles de lutte contre la fraude, le déroulement des épreuves ainsi que les procédures à suivre en cas d'incident ou de réclamation.

L'examen à distance repose sur un principe simple : le candidat compose depuis un lieu de son choix, sous réserve que ce lieu, son matériel informatique et sa connexion Internet permettent de maintenir les conditions de surveillance exigées pendant toute la durée de l'épreuve.

Le candidat doit donc préparer son environnement avant le test préalable, puis conserver l'environnement technique validé jusqu'au jour de l'examen, sauf impossibilité dûment justifiée. Cette stabilité est indispensable pour limiter les risques de blocage technique, de perte de surveillance ou de déconnexion.

Point d'attention - Un candidat dont le test préalable n'est pas validé ne peut pas être convoqué à la session d'examen concernée.

Rôles respectifs du CIFMD et de Managexam

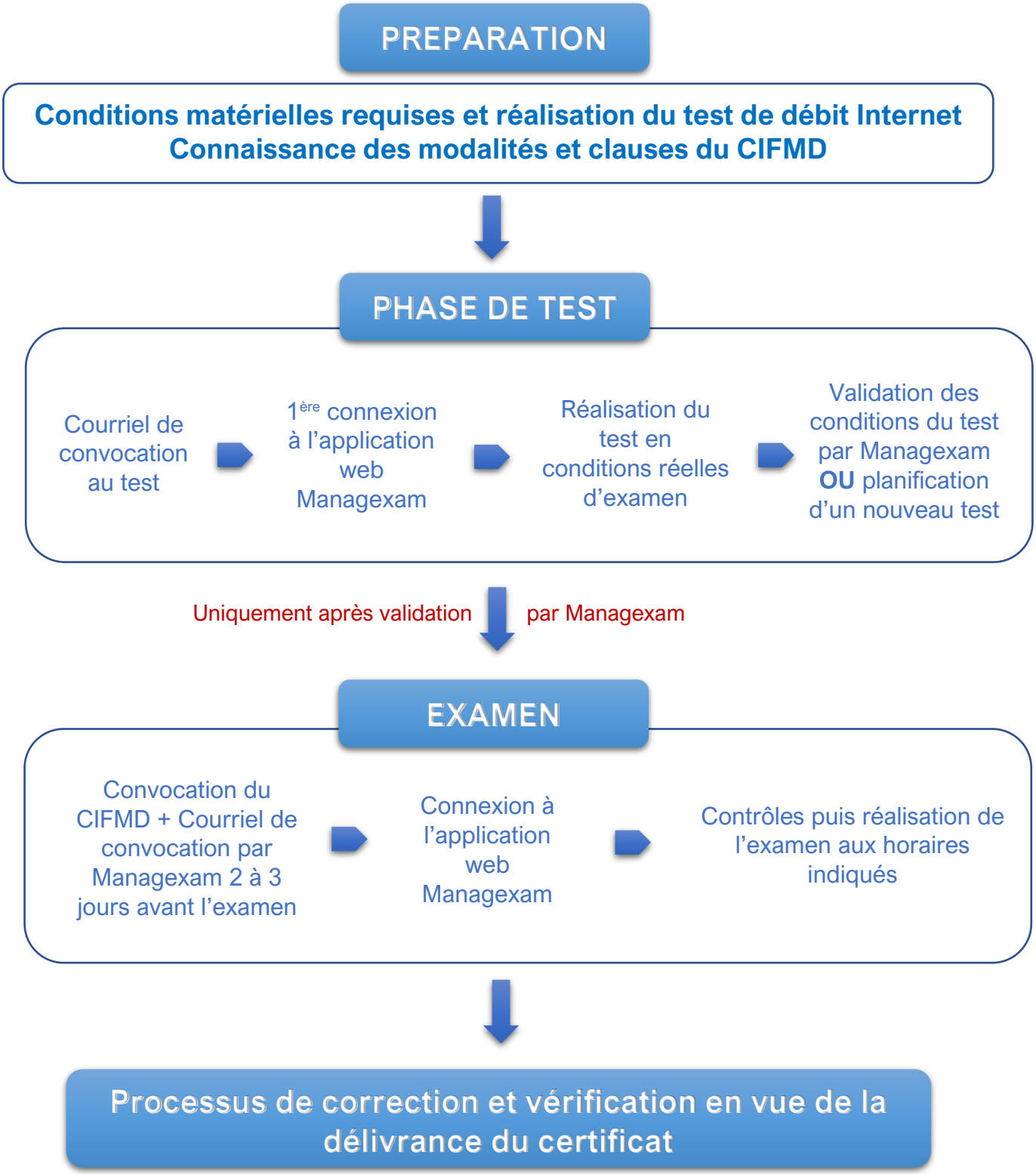
Le CIFMD organise l'examen, gère les inscriptions, les sujets, la correction et le suivi jusqu'à la génération du certificat.
Managexam intervient comme prestataire technique pour la mise à disposition de l'application web Managexam, l'organisation du test préalable, la surveillance en ligne, l'assistance technique et la mise à disposition des éléments techniques nécessaires à l'analyse des sessions.
Dans le présent document, on entend par "application web Managexam" la solution logicielle dans son ensemble (gestion des sessions, surveillance, enregistrement), et par "interface Managexam" l'écran présenté au candidat pendant la session (sujet, bouton de réponse, boîte de discussion, retour caméra).

Le candidat dispose d'un compte personnel CIFMD pour le suivi de son inscription et d'un compte personnel Managexam pour l'accès au test préalable et aux épreuves.
L'adresse électronique utilisée pour l'inscription CIFMD sert d'identifiant de référence pendant tout le processus.

Coordonnées de contact :
CIFMD : contact@cifmd.fr
Managexam : contact@managexam.com

I. LES GRANDES ÉTAPES DE L'EXAMEN À DISTANCE

L'examen à distance se déroule selon une séquence en trois temps : la préparation, la phase de test et la phase d'examen. Cette progression permet de vérifier en amont les conditions techniques, de familiariser le candidat avec l'application web Managexam et de sécuriser le déroulement des épreuves.



Pendant la phase de préparation, le candidat prend connaissance des présentes modalités, vérifie son matériel, réalise le test de débit demandé.
La phase de test débute après l'envoi du courriel de convocation par Managexam. Le candidat active son compte, réalise le test préalable dans des conditions aussi proches que possible de celles de l'examen, puis attend l'analyse et la validation par Managexam.
La phase d'examen intervient après validation des prérequis. Le candidat reçoit sa convocation officielle, puis les informations opérationnelles de Managexam. Il se connecte aux horaires indiqués, effectue les contrôles demandés et compose sous surveillance en ligne.

II. PRÉPARATION DE L'ENVIRONNEMENT TECHNIQUE DU CANDIDAT

A. Matériel et infrastructure informatique obligatoires

Pour le test préalable obligatoire et pour l'examen en ligne, le candidat doit disposer **d'un environnement informatique compatible, stable et préparé à l'avance.**
Cette exigence ne relève pas uniquement de considérations techniques : elle conditionne le maintien des conditions normales de surveillance.

Sauf impossibilité dûment justifiée, l'environnement utilisé lors du test préalable doit être conservé le jour de l'examen. Le candidat doit éviter toute modification importante de son environnement technique après validation du test préalable (ordinateur, navigateur, connexion Internet, lieu ou session utilisateur).
Cette règle vise à éviter les changements non maîtrisés d'environnement entre le test et l'examen. Elle ne doit toutefois pas empêcher le recours à une autre solution, sur demande du CIFMD ou de l'assistance technique Managexam.

Les exigences spécifiques relatives aux postes informatiques professionnels administrés, figurent en Annexe A. Le candidat doit s'y référer impérativement s'il est dans ce cas de figure.

1. Equipement informatique requis

Le candidat doit disposer de l'équipement informatique suivant :

	Un **ordinateur** fixe ou portable avec système d'exploitation Windows, macOS ou Linux Un écran de 13'' minimum est recommandé (idéalement taille supérieure)
	Un **système d'exploitation** en 64 bits et **navigateur** compatible (cf. II.A.2)
	Une **webcam**, intégrée ou externe
	Un **microphone intégré à l'ordinateur**. Les casques, écouteurs et micro-casques sont interdits.
	Une **connexion Internet stable et suffisante** (cf. II.B)*

*Le CIFMD recommande également au candidat de prévoir une solution de secours, notamment un partage de connexion mobile testé à l'avance, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de défaillance de la connexion principale le jour de l'examen.

La webcam et le microphone doivent être reconnus par le système d'exploitation, autorisés dans le navigateur et disponibles pour l'application web Managexam. Les pilotes d'une caméra externe doivent être installés et à jour avant le test préalable.
Un seul écran est autorisé pendant l'examen. Les écrans supplémentaires doivent être débranchés ou désactivés avant le démarrage de la session.

2. Système d'exploitation et navigateur

Le système d'exploitation doit être maintenu à jour et permettre l'utilisation d'une version récente du navigateur.

Pour les postes Windows, **Windows 11 est recommandé**. Windows 10 peut être utilisé sous réserve que le poste soit à jour, que le navigateur soit récent et que le test préalable Managexam valide cette configuration.

Le navigateur **Google Chrome est fortement recommandé**, car il présente généralement une meilleure stabilité pour l'utilisation de Managexam et la surveillance en ligne.
Les autres navigateurs, notamment Edge ou Safari, doivent être évités sauf validation spécifique de l'assistance technique.

Après toute mise à jour du navigateur, il est nécessaire de fermer puis relancer complètement le navigateur. Un redémarrage de l'ordinateur peut également être nécessaire pour que la mise à jour soit effectivement prise en compte.

B. Connexion Internet minimale requise

La connexion Internet doit être suffisamment stable pour permettre la transmission et l'enregistrement de l'écran, de la caméra et du son pendant toute la durée de l'épreuve.

Le débit montant, c'est-à-dire le débit en upload, doit être au minimum de 5 Mbit/s, avec une perte de paquets nulle ou strictement marginale et des valeurs de latence et de gigue (jitter) aussi faibles et régulières que possible.

Le candidat doit effectuer un test de connexion via https://speed.cloudflare.com/fr-fr avant le test préalable : le type d'ordinateur et de réseau ainsi que le lieu de connexion donnant les meilleurs résultats devra être retenu.

Le CIFMD recommande également au candidat de prévoir une solution de secours, notamment un partage de connexion mobile testé à l'avance, afin de pouvoir réagir rapidement en cas de défaillance de la connexion principale le jour de l'examen, si un report sur une autre session n'est pas possible.

Les exigences détaillées relatives au réseau, à l'interprétation du test de débit et au partage de connexion mobile, ainsi qu'une synthèse, figurent en Annexe B.

III. TEST PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Le test préalable obligatoire constitue une étape centrale du dispositif. Il permet de vérifier que l'environnement technique du candidat est compatible avec l'examen en ligne et que les principales opérations de surveillance peuvent être réalisées.

Le test est une étape obligatoire, conditionnant la convocation à l'examen. Il permet d'identifier, avant le jour de l'épreuve, les difficultés susceptibles d'empêcher l'accès à l'application web Managexam ou le maintien de la surveillance.

A. Conditions de réalisation

Le test doit être réalisé dans des conditions aussi proches que possible de celles prévues pour l'examen, afin de valider un environnement technique stable et compatible.

Le candidat peut être assisté par un tiers lors de la réalisation du test, notamment par un informaticien en cas d'utilisation d'un ordinateur professionnel administré. En revanche, le jour de l'examen, le candidat devra réaliser les contrôles et composer seul, sous la surveillance de Managexam.

B. Validation du test

Une fois le test réalisé, les résultats techniques et les enregistrements sont analysés a posteriori par Managexam.

Si le test est validé, le candidat reçoit une confirmation par courriel et le prérequis correspondant apparaît comme validé sur son compte candidat.

Si le test est invalidé, le candidat est reconvoqué afin de réaliser un nouveau test. Le motif d'invalidation est indiqué.

➔ Le candidat doit corriger la difficulté constatée avant de refaire le test, en particulier lorsque l'anomalie concerne la connexion, le navigateur, la caméra, le microphone, le partage d'écran ou un poste professionnel administré.

Les modalités détaillées du test, ses étapes, sa validité et les motifs d'invalidation figurent en Annexe C.

IV. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Seul un candidat dont le test préalable obligatoire et les autres prérequis administratifs ont été validés peut être convoqué à l'examen.

Une convocation officielle est adressée par le CIFMD. Une convocation opérationnelle est ensuite transmise par Managexam, en principe deux à trois jours avant l'examen, afin de préciser les horaires personnalisés d'accès aux épreuves.

Les heures de démarrage peuvent différer selon les candidats. Seules la convocation et la session publiée dans l'application web Managexam font foi. L'heure indiquée doit impérativement être respectée.

A. Accès aux contrôles et aux sujets (épreuves)

Lorsqu'il accède à sa session, le candidat suit les étapes de contrôle technique et de validation de sa surveillance.

Après un test d'environnement global et le partage de son écran, il est placé en salle d'attente virtuelle jusqu'à sa prise en charge par un surveillant.
Ce **temps d'attente** est normal et peut varier de quelques secondes à 30 minutes maximum : il n'a pas d'incidence sur la durée réglementaire de l'épreuve.

L'accès à l'épreuve est activé par le surveillant uniquement lorsque les conditions préalables obligatoires sont réunies : enregistrement effectif, retour caméra conforme, connexion Internet suffisante, partage d'écran opérationnel et contrôles obligatoires conformes.

Le chronométrage de l'épreuve démarre uniquement lorsque le candidat accède effectivement à son sujet dans l'interface Managexam.

B. Durée, documents autorisés et sauvegarde

La durée réglementaire de l'étude de cas est de 2 h 30.
La durée du QCM est de 2 h 30, 3 h 15 ou 4 h 00 selon le périmètre d'examen.

Le décompte du temps est affiché dans l'interface Managexam pendant toute l'épreuve.

Seuls les documents réglementaires papier, matériels et supports expressément autorisés par le CIFMD peuvent être utilisés pendant l'épreuve.
Tout document, appareil, support numérique ou outil non autorisé est interdit pendant l'examen.
La liste détaillée des documents et matériels autorisés figure en Annexe D.

Les réponses sont sauvegardées automatiquement à intervalles réguliers. Le candidat peut néanmoins enregistrer régulièrement ses réponses à l'aide des boutons prévus dans l'interface.

Le déroulement détaillé des épreuves, les modalités d'assistance et les consignes de fin d'épreuve figurent en Annexe D.

V. SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

L'examen est surveillé en direct par Managexam. L'application web permet l'enregistrement visuel du candidat, de son environnement et de son écran, ainsi que l'enregistrement sonore au moyen du microphone.

Avant le début de l'épreuve, le candidat doit réaliser les contrôles d'identité et d'environnement demandés. Il doit notamment :

- Présenter une pièce d'identité officielle avec photographie et montrer son visage face à la caméra ;
- Montrer la pièce dans laquelle il compose, par un tour à 360°, et démontrer qu'il y est seul ;
- Présenter son espace de travail, qui doit être dégagé : aucun document, support, appareil, écran secondaire, note ou outil non autorisé ne doit y être accessible pendant l'épreuve ;
- Placer son téléphone portable au sol, derrière lui, posé hors d'atteinte immédiate. Le téléphone doit rester accessible si le surveillant ou l'assistance technique demande au candidat de s'en saisir, notamment pour pouvoir le joindre en cas d'incident technique.

Toute ouverture de fichier, application, programme, fenêtre ou onglet autre que ceux nécessaires à l'examen et autorisés est interdite.
Toute copie, capture d'écran, photographie, retranscription, conservation, transmission ou diffusion des sujets, questions, réponses ou éléments d'épreuve est strictement interdite.

Le candidat doit se conformer sans délai aux consignes données par le surveillant. Le non-respect de ces consignes peut affecter la validité de l'épreuve.

Les modalités complètes de contrôle, d'enregistrement, de conservation et d'utilisation des éléments de preuve figurent en Annexe E.

VI. GESTION DES INCIDENTS ET SITUATIONS PARTICULIÈRES

En cas d'incident, le candidat utilise le canal approprié, maintient le contact avec Managexam et suit les consignes qui lui sont données. Les outils d'assistance disponibles dans l'interface doivent être utilisés en priorité (Bouton « Chat »).

Une microcoupure, une page figée, un blocage momentané ou une déconnexion peut entraîner une perte de temps d'épreuve. **Le candidat doit donc connaître avant l'examen la marche à suivre en cas d'incident technique.**

Règle essentielle - Lorsque les conditions de surveillance sont manifestement interrompues et ne peuvent être rétablies rapidement, le candidat ne doit pas poursuivre la rédaction de ses réponses ni la sélection de ses réponses.

Les procédures détaillées de traitement des incidents, y compris les situations de déconnexion prolongée, de perte de caméra, de blocage de navigateur ou de sortie exceptionnelle du champ de la caméra, figurent en Annexe F.

VII. RÉCLAMATIONS

Toute anomalie apparente relative au sujet d'examen constatée pendant l'épreuve doit être signalée sans délai au surveillant via la boîte de communication prévue dans Managexam. Aucune aide pédagogique ne peut être apportée au candidat pendant l'épreuve.

Toute réclamation formulée après l'épreuve doit être adressée au CIFMD par courriel dans un délai de deux jours calendaires à compter du lendemain de l'épreuve (réclamations recevables au plus tard le surlendemain de l'épreuve à 23 h 59, heure de Paris). Le candidat doit indiquer son nom, son prénom, l'épreuve concernée, le numéro de la question ou la nature de la difficulté, ainsi que les éléments permettant l'analyse de sa demande. Toute réclamation reçue après ce délai ne peut être prise en compte.

Les modalités détaillées de réclamation figurent en Annexe G.

VIII. SOURCES D'INFORMATION OFFICIELLES

Les seules sources d'information faisant foi concernant l'organisation, les modalités et le déroulement de l'examen de CSTMD sont les suivantes :

- Les présentes Modalités officielles d'examen, publiées et mises à jour par le CIFMD ;
- Le site Internet du CIFMD : https://cifmd.fr/ ;
- Les réponses apportées directement par le CIFMD à l'adresse électronique contact@cifmd.fr.

Le CIFMD attire l'attention des candidats sur le fait que des informations relatives à l'examen peuvent leur être communiquées par des tiers. Ces informations peuvent être inexactes, incomplètes ou ne pas tenir compte des évolutions récentes des modalités d'examen.

En cas de doute, le candidat doit contacter directement le CIFMD, seul habilité à apporter une réponse officielle sur l'organisation et le déroulement de l'examen.

ANNEXES TECHNIQUES

Les Annexes ci-après précisent les exigences techniques, les cas particuliers, les procédures détaillées et les conséquences possibles des anomalies constatées. Elles font partie intégrante des présentes modalités.

I. ANNEXE A – ORDINATEURS PROFESSIONNELS ADMINISTRES

L'utilisation d'un ordinateur professionnel administré par une entreprise constitue le principal facteur de risque technique identifié lors des examens en ligne.
Ces postes peuvent être soumis à des politiques de sécurité indépendantes de Managexam et du CIFMD, susceptibles d'empêcher l'accès à l'examen ou de bloquer l'activation complète du dispositif de surveillance.

A. Restrictions susceptibles d'affecter l'examen

Les restrictions peuvent notamment concerner le navigateur, les droits utilisateurs, le réseau, la sécurité du poste et les autorisations données aux périphériques :

- Navigateur administré par l'entreprise (impossibilité de mettre à jour réellement le navigateur ; mise à jour différée ou bloquée par le service informatique ; impossibilité de changer de navigateur) ;
- Droits utilisateurs limités empêchant la modification des autorisations nécessaires ;
- Proxy, VPN, filtrage réseau ou inspection HTTPS ;
- Antivirus, EDR ou outil de sécurité renforcé ;
- Blocage des cookies, scripts ou stockages locaux ;
- Restriction d'accès à la webcam ou au microphone ;
- Blocage du partage d'écran ;
- Blocage de certains flux audio, vidéo ou de surveillance ;
- Impossibilité de modifier les autorisations nécessaires au bon fonctionnement de Managexam.

Ces restrictions peuvent empêcher l'accès à l'examen, provoquer une déconnexion ou bloquer l'activation complète du dispositif de surveillance, **même lorsque la connexion Internet fonctionne normalement.**

B. Recommandation principale

L'utilisation d'un **ordinateur personnel** ou un autre poste non soumis aux mêmes restrictions, avec une connexion Internet stable et indépendante d'un réseau professionnel sécurisé est vivement recommandée.

En cas d'utilisation d'un ordinateur professionnel, le candidat doit faire vérifier ce poste par son service informatique **avant la période de test préalable obligatoire**, en lui transmettant les présentes modalités techniques.

C. Vérifications à effectuer par le service informatique

Les éléments suivants doivent être vérifiés et préparés avant la réalisation du test préalable et avant l'examen :

Éléments à vérifier	Détails / Recommandations
Port HTTPS	Autoriser les connexions sécurisées via le port 443
Navigateur	Google Chrome doit pouvoir être utilisé dans une version récente. Les mises à jour doivent être effectivement appliquées avant le test. Après mise à jour, Chrome et/ou l'ordinateur doivent être redémarrés si nécessaire.
Droits utilisateur	Le candidat doit pouvoir autoriser l'accès à la caméra, au microphone, au partage d'écran, aux cookies, aux scripts, au stockage local et aux paramètres nécessaires au fonctionnement de Managexam.
Proxy / VPN / filtrage	Les proxy, VPN, filtrages web, antivirus, EDR ou inspections HTTPS ne doivent pas bloquer Managexam ni les services associés.
Caméra et microphone	L'accès à la webcam et au microphone doit être autorisé par le système d'exploitation, par le navigateur et par les politiques de sécurité de l'entreprise.
Partage d'écran	Le partage d'écran doit être possible et ne pas être bloqué par le navigateur, le système d'exploitation ou les politiques de sécurité de l'entreprise.
Flux audio / vidéo / surveillance	Les flux nécessaires au contrôle d'environnement, à l'enregistrement et à la surveillance ne doivent pas être bloqués.
Connexion Internet	La connexion doit être stable, suffisante et **ne pas être soumise à un filtrage incompatible avec l'examen en ligne.**
Partage de connexion mobile	Il est recommandé que le candidat connaisse la procédure permettant de connecter son ordinateur au partage de connexion de son téléphone. Cette solution peut être utile en cas de difficulté avec le réseau habituel, sous réserve d'un débit mobile suffisant.
Poste de secours	Il est recommandé de prévoir un autre ordinateur compatible, idéalement personnel, disponible le jour de l'épreuve.

D. Domaines et sous-domaines à autoriser

Le service informatique doit autoriser l'accès HTTPS, les cookies, les scripts, le stockage local, les autorisations caméra/microphone, le partage d'écran et les flux nécessaires pour les domaines et sous-domaines suivants :

- app.managexam.com
- *.app.managexam.com
- *.fr-par.scw.cloud
- *.twilio.com
- *.c.speedtest.net
- *.speed.cloudflare.com
- *.zendesk.com

Cette liste correspond aux domaines et services nécessaires identifiés pour l'utilisation de Managexam et des contrôles associés. Elle peut évoluer en fonction des services techniques utilisés par Managexam. La version à jour de cette liste est disponible auprès de Managexam, sur demande à contact@managexam.com.

E. Conséquences possibles le jour de l'examen

En cas de poste professionnel verrouillé ne permettant pas les actions usuelles de dépannage le jour de l'examen, notamment changement de navigateur, modification des autorisations, mise à jour effective du navigateur ou adaptation de la connexion, la reprise de l'épreuve depuis cet environnement pourra ne pas être possible.

Les conséquences d'une incompatibilité non résolue peuvent aller de l'impossibilité d'accéder à la session à l'interruption de la surveillance, avec un risque d'interruption, de perte de temps ou de report de l'épreuve.

Lorsque l'incident ne peut être résolu dans un délai raisonnable, apprécié par l'assistance technique Managexam en concertation avec le CIFMD au regard de la nature de l'incident, le candidat pourra être reporté à une session ultérieure s'il ne dispose pas immédiatement d'une solution de secours opérationnelle permettant la reprise conforme de l'épreuve.

Le CIFMD recommande en conséquence à chaque candidat de prévoir, avant l'examen, une solution de secours immédiatement mobilisable, notamment un second environnement informatique compatible et une connexion Internet alternative.

II. ANNEXE B : CONNEXION INTERNET, TEST DE DEBIT ET SOLUTION DE SECOURS

La qualité de passage de l'examen dépend avant tout de la qualité de la connexion Internet. Elle doit être la meilleure et la plus stable possible afin de permettre le fonctionnement continu du dispositif de surveillance à distance.

A. Type de connexion

La connexion filaire par câble Ethernet doit être privilégiée lorsque cela est possible. En cas d'utilisation du Wi-Fi, l'ordinateur doit être placé aussi près que possible de la box ou du point d'accès, sans obstacle important.

Les connexions instables, les réseaux publics, les réseaux fortement filtrés, les VPN, proxy ou connexions professionnelles sécurisées peuvent entraîner des difficultés d'accès, des **déconnexions** ou l'impossibilité d'activer correctement le dispositif de surveillance.

B. Caractéristiques minimales de la connexion Internet

Le candidat doit disposer d'une connexion Internet stable et suffisante pour permettre la transmission et l'enregistrement de l'écran, de la caméra et du son.

Le débit montant (upload), doit être au minimum de **5 Mbit/s.**
La perte de paquets doit être nulle ou strictement marginale, et les valeurs de latence et de gigue (jitter) doivent rester aussi faibles et régulières que possible.

Une connexion instable, même avec un débit apparemment suffisant, peut provoquer des microcoupures, des interruptions de surveillance, des pertes d'enregistrement ou des déconnexions de l'application web Managexam. Ces dysfonctionnements peuvent entraîner une perte de temps d'épreuve et dégrader les conditions de composition du candidat.

C. Test de connexion

Le candidat doit effectuer un test de connexion au moyen de l'outil indiqué par le CIFMD, https://speed.cloudflare.com/fr-fr.
Ce test doit être réalisé avant le test préalable, dans des conditions aussi proches que possible de celles de l'épreuve.

Le candidat doit attendre la fin complète du test de connexion avant d'en interpréter les résultats.

Le résultat final s'apprécie notamment au regard du score de qualité de connexion, et plus particulièrement du critère **"Appels vidéo / Video Calls"**, qui permet d'évaluer la capacité de la connexion à supporter un dispositif de surveillance en direct comprenant la caméra, le son et le partage d'écran.

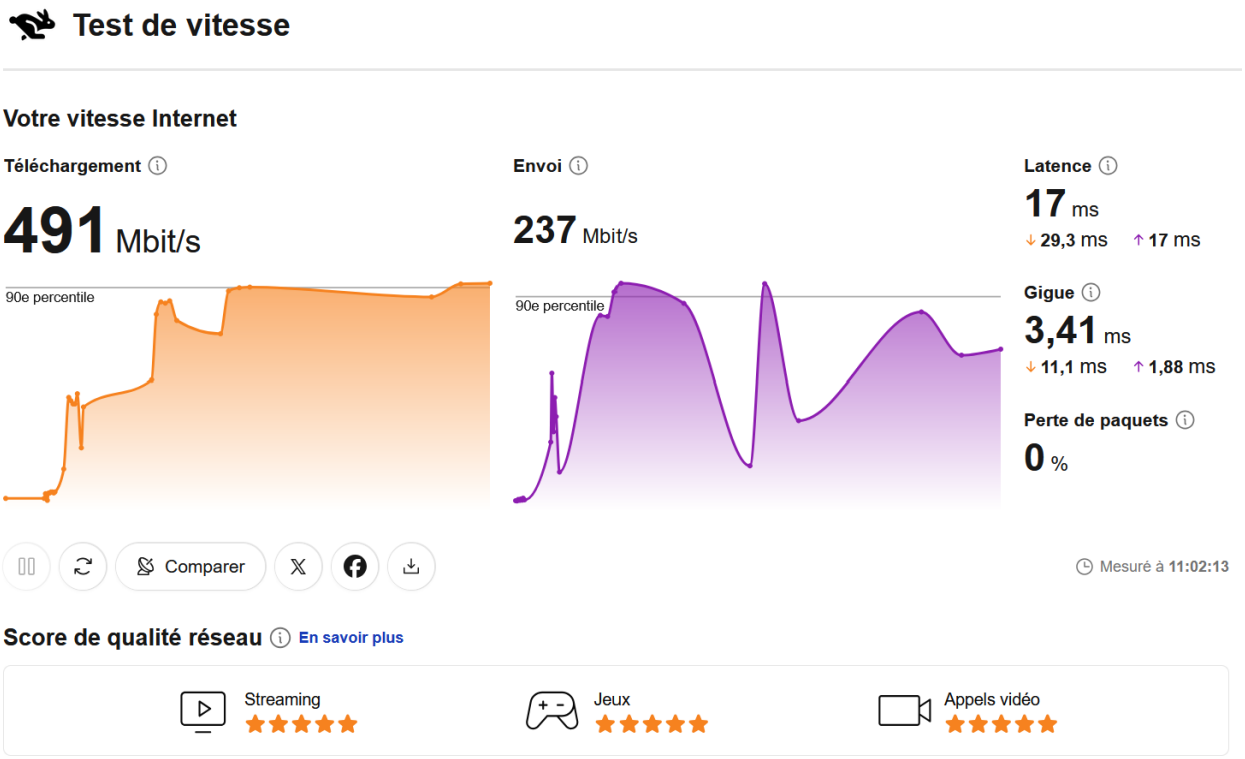


Figure : exemple d'un résultat de test de débit de score « Great »

Score Appels vidéo	Interprétation	Action recommandée
Excellent ★★★★★ ou **Bon** ★★★★	Conditions attendues pour le test préalable et l'examen	Conserver la même configuration
Moyen ★★★	Score pouvant être accepté si les autres éléments sont conformes, mais avec **risque accru de microcoupures ou ralentissements**	Vérifier la stabilité, rapprocher l'ordinateur de la box, privilégier Ethernet.
Médiocre ★★ ou **Mauvais** ★	Conditions insuffisantes	Modifier la configuration : Ethernet, autre réseau, autre lieu ou partage mobile si meilleur.

Un tutoriel spécifique est mis à disposition sur le site Internet du CIFMD. Il détaille les indicateurs affichés par le test, leur interprétation et les mesures à prendre lorsque le résultat n'est pas satisfaisant.

Absence d'affichage de certains indicateurs lors du test

Si le **score « Appel vidéo »** ou certaines données de stabilité, notamment la **perte de packets** (Packet Loss), **ne s'affichent pas**, la connexion ne peut pas être considérée comme pleinement vérifiée. Cette absence d'affichage peut notamment résulter de protections informatiques, de restrictions réseau, d'un pare-feu ou d'une politique de sécurité appliquée sur un réseau professionnel.

Dans ce cas, le candidat doit faire vérifier sa configuration par son service informatique, ou utiliser une autre connexion permettant l'affichage complet des résultats.

Une connexion présentant un débit montant suffisant mais dont la stabilité ne peut pas être vérifiée peut provoquer des blocages, ralentissements, microcoupures ou interruptions de surveillance le jour de l'examen.

D. Partage de connexion mobile

Il est demandé aux candidats de connaître, avant le jour de l'examen, la procédure permettant d'utiliser un partage de connexion mobile depuis leur téléphone, lorsque cette option est disponible.

Le partage de connexion mobile peut être demandé en cours d'assistance technique afin de vérifier si une difficulté d'accès provient de la connexion Internet habituelle, du réseau Wi-Fi, de la box, d'un filtrage réseau ou d'un environnement professionnel sécurisé.

Cette solution n'est possible que si le débit mobile est suffisant dans le lieu où le candidat compose. Il est donc recommandé de la tester à l'avance afin de pouvoir l'activer rapidement si l'assistance technique le demande le jour de l'examen.

E. SYNTHESE

Thème	Consignes
Connexion Internet et stabilité du débit	La connexion doit être la plus stable et rapide possible (fibre et câble Ethernet recommandés) : ✓ Débit montant minimal requis : 5 Mbit/s ✓ Valeurs de latence et de gigue (jitter) les plus faibles possibles ✓ Perte de paquets (packet loss) : 0 %
Test de débit à réaliser	**Test à réaliser sur https://speed.cloudflare.com/fr-fr** Avant le test préalable, afin d'évaluer la connexion et de modifier la configuration si nécessaire.
Score requis	Le score « Appels vidéo », disponible à la fin du test, doit être « Excellent » (5 étoiles) ou « Bon » (4 étoiles) Un score « Moyen » (3 étoiles) est acceptable mais expose à un risque de microcoupures ou de ralentissements. Un score «Médiocre » (2 étoiles) ou «Mauvais » (1 étoile) impose un changement de configuration (lieu, type de connexion, passage en filaire). Un score insuffisant peut entraîner une interruption de la surveillance et une perte de temps d'épreuve.
Tutoriel	Un tutoriel est disponible sur le site du CIFMD : Consignes et tutoriel du test de connexion internet. Il guide le candidat dans l'analyse du test de débit et les mesures à prendre en cas de résultat insuffisant.
Problèmes d'affichage du score	L'absence d'affichage du score ou des indicateurs de stabilité peut résulter d'une protection informatique (pare-feu, proxy, politique de sécurité). **Dans ce cas, le candidat doit faire vérifier sa configuration par son service informatique.**
En cas de difficulté persistante	Si, malgré la mise en œuvre des solutions disponibles (connexion filaire, changement de lieu, amélioration du Wi-Fi, partage de connexion mobile), le candidat ne parvient pas à obtenir une connexion suffisante, il doit contacter le CIFMD.

III. ANNEXE C – TEST PREALABLE OBLIGATOIRE : DEROULEMENT ET VALIDATION

Le test préalable obligatoire permet de vérifier le bon fonctionnement des prérequis techniques nécessaires au passage de l'examen en ligne. Il est réalisé sur l'application web Managexam et fait l'objet d'une analyse a posteriori par le prestataire de surveillance.

A. Objectifs et conditions

Le test permet de vérifier la compatibilité du système, la qualité minimale de la connexion Internet, l'autorisation d'accès à la webcam et au microphone, le partage d'écran et les étapes de contrôle obligatoires.

Il permet également au candidat de se mettre en situation réelle d'examen, en expérimentant les différentes étapes à franchir avant d'accéder à ses épreuves.

Le test doit être réalisé en suivant scrupuleusement toutes les étapes prévues. Si une étape obligatoire n'est pas réalisée complètement ou ne permet pas de vérifier les prérequis attendus, le test pourra être invalidé. Il devra alors être refait à une nouvelle période imposée par Managexam, autant de fois que nécessaire jusqu'à validation.

B. Environnement utilisé le jour de l'examen

Le jour de l'examen, sauf impossibilité dûment justifiée, le candidat doit utiliser le **même environnement technique que celui validé lors du test préalable** : ordinateur, navigateur, connexion Internet et lieu de composition.

➔ **Cette règle vise à garantir la stabilité de l'environnement testé et à éviter les changements non maîtrisés entre le test préalable et l'examen.**

En cas de changement d'environnement décidé par le candidat sans nécessité technique constatée ni validation du CIFMD ou de Managexam, des difficultés de connexion, de surveillance ou d'accès à l'épreuve peuvent survenir. Le CIFMD ne pourra alors pas garantir le bon déroulement technique de l'épreuve dans cet environnement.
Cette règle n'interdit toutefois pas le recours à un autre ordinateur ou à une autre connexion en cas d'incident technique constaté le jour de l'épreuve. Si l'environnement initialement prévu ne permet pas l'accès normal à Managexam ou la poursuite de l'épreuve, le candidat pourra être invité par le CIFMD, le surveillant ou l'assistance technique Managexam à utiliser un autre ordinateur compatible ou une autre connexion disponible.

C. Première connexion et accès au test

La première connexion s'effectue à partir du courriel de convocation au test envoyé par Managexam, depuis l'adresse contact@managexam.com, quelques jours après la date de clôture des inscriptions.

Après avoir réuni les conditions matérielles et de connexion Internet requises, chaque candidat doit activer son compte personnel sur l'application web Managexam : https://app.managexam.com. L'activation s'effectue lors de la première connexion et comprend la création d'un mot de passe. Elle conditionne l'accès au test préalable obligatoire de prise en main.

GUIDE DE CONNEXION	**Un guide de première connexion** est transmis à chaque candidat par Managexam. Il est également disponible sur le site Internet du CIFMD, dans la rubrique dédiée aux tutoriels.

Le compte personnel Managexam permet d'accéder au test préalable, puis à l'examen, par le biais du tableau de bord personnel du candidat, dans la rubrique « Mes sessions ».

Le test doit être effectué pendant la période définie dans le courriel de convocation au test.

Chaque convocation au test donne accès à une seule réalisation du test. En cas d'absence, d'interruption, d'invalidation ou de nécessité de renouvellement, un nouvel accès ne peut être ouvert qu'après nouvelle convocation par Managexam.

D. Les 4 étapes du test

Etapes	Description
Présentation des conditions d'examen	Les informations générales et les conditions applicables à l'examen sont présentées au candidat, comme elles le seront le jour de l'examen. Elles comprennent notamment le rappel des règles essentielles du CIFMD et des critères pouvant rendre l'examen invalide. Après lecture, le candidat doit cliquer sur « J'ai lu et accepte les conditions de la session », puis sur « Accéder à la session ».
Test de l'environnement et autorisations	Cette étape permet de vérifier la compatibilité du système, la qualité minimale de la connexion Internet, l'autorisation d'accès à la webcam, l'autorisation d'accès au microphone et l'autorisation de partage d'écran. Tous les voyants de contrôle doivent passer au vert. *Lorsque la webcam est fonctionnelle et que le partage d'écran est correctement réalisé, le candidat voit en haut de page le retour caméra à gauche et le retour écran à droite.*
Réalisation des étapes de contrôle obligatoires	Les étapes de contrôle obligatoires doivent être réalisées **scrupuleusement** et dans leur **intégralité.** Ces étapes seront les mêmes le jour de l'examen.
Accès au(x) sujet(s) test	Après les étapes de contrôle, le candidat accède au(x) sujet(s) test en cliquant sur « Accéder ».

E. Validation du test

Une fois le test réalisé, le résultat de compatibilité matérielle ainsi que les enregistrements vidéo, caméra et écran, sont analysés **a posteriori** par Managexam. Cette analyse intervient après la période de test indiquée dans la convocation. Le candidat doit patienter jusqu'à la notification de son statut.

- **Si le test est validé**, le candidat reçoit un courriel automatique du CIFMD confirmant cette validation. Le prérequis correspondant apparaît alors comme validé sur son compte candidat. L'examen devra être réalisé dans les mêmes conditions matérielles et techniques que celles validées lors du test.

Un test validé ne permet toutefois pas d'écarter tout risque technique si l'environnement informatique évolue ensuite, notamment sur un **poste professionnel administré**. Des mises à jour différées, restrictions navigateur, politiques de sécurité d'entreprise, proxy, VPN, antivirus renforcés ou filtrages réseau peuvent modifier le comportement du poste entre le test préalable et le jour de l'examen.
Il appartient donc au candidat, en particulier lorsqu'il utilise un poste professionnel, de s'assurer que l'environnement restera compatible le jour de l'examen.

- **Si le test est invalidé**, le candidat est reconvoqué par courriel afin de réaliser un nouveau test. Le motif d'invalidation est indiqué et doit être corrigé avant la nouvelle réalisation du test.

- **Si le test n'a pas pu être réalisé** pour des raisons dûment justifiées, le candidat devra le réaliser dès que possible, selon les modalités indiquées dans le courriel spécifique de relance qui lui sera adressé.

Tout test invalidé doit être refait jusqu'à obtention d'une validation, sans frais supplémentaires pour le candidat. À défaut de test préalable validé dans les délais permettant la convocation, le candidat ne peut pas être convoqué à la session d'examen concernée ; son inscription est alors reportée gracieusement, à l'initiative du CIFMD, sur la prochaine session disponible.

Si une modification importante de l'environnement technique devient nécessaire après validation du test préalable, le candidat doit en informer le CIFMD dès que possible afin que la situation puisse être appréciée avant l'examen. Un nouveau test complet pourra être demandé.

Les retards dans la réalisation ou la validation des tests préalables, en particulier lorsqu'ils interviennent la semaine précédant l'examen, peuvent perturber l'organisation finale de la session et retarder l'envoi des convocations définitives précisant les horaires d'épreuve. Il est donc demandé aux candidats de réaliser le test préalable dans les meilleurs délais après réception de leur convocation.

F. Motifs d'invalidation

Le test préalable peut être invalidé dans les cas suivants :
- Retour caméra absent ou non conforme : écran noir, caméra barrée, image inexploitable ;
- Microphone non fonctionnel ou autorisation d'accès non accordée ;
- Partage d'écran absent, incomplet ou non fonctionnel, notamment en cas de difficulté liée aux autorisations du système d'exploitation ;
- Partage d'un écran autre que l'intégralité de l'écran demandé ;
- Utilisation ou détection d'un environnement non conforme, notamment plusieurs écrans ;
- Test de qualité de connexion Internet non réalisé ou interrompu avant la fin ;
- Résultat du test de débit non conforme ;
- Multiples déconnexions, microcoupures ou instabilité importante pendant la réalisation du test, appréciées par Managexam au regard des seuils techniques requis pour la surveillance en direct ;
- Étape de contrôle obligatoire non réalisée, réalisée partiellement ou inexploitable ;
- Navigateur non compatible, non à jour ou dont la mise à jour effective n'est pas possible ;
- Restrictions informatiques empêchant l'autorisation de la caméra, du microphone, du partage d'écran ou des flux de surveillance ;
- Environnement professionnel administré ne permettant pas le fonctionnement complet de Managexam ;
- Activation d'un VPN, d'un proxy, d'un filtrage réseau ou d'un paramétrage de sécurité incompatible avec la surveillance en ligne.
- Non-respect des consignes nécessaires à la vérification des prérequis.

G. Sujets de test

Les sujets de tests permettent uniquement au candidat de visualiser et d'expérimenter le format et la nature des épreuves. **Ils ne sont pas personnalisés selon le périmètre final du certificat demandé**.

Les réponses apportées aux sujets de test ne sont ni exploitées ni visualisées par le CIFMD. Les enregistrements vidéo réalisés pendant le test préalable sont en revanche conservés par Managexam pendant la durée applicable.

Les sujets de tests relatifs à l'étude de cas sont issus des exemples publiés sur le site Internet du CIFMD et peuvent donc être consultés en dehors du test Managexam. Des tutoriels sont également disponibles sur le site.

IV. ANNEXE D – DEROULEMENT DETAILLE DES EPREUVES ET ASSISTANCE

A. Convocation et horaires

Seul un candidat dont le test préalable obligatoire et la ou les attestation(s) de formation ont été validés est convoqué à l'examen.

Lorsque ces prérequis sont validés, une convocation officielle est envoyée électroniquement par le CIFMD et figure dans les documents disponibles sur le compte candidat.

Une convocation opérationnelle finale est ensuite envoyée par courriel par Managexam, en principe deux à trois jours avant l'examen. Elle précise les horaires personnalisés d'accès aux épreuves.

Les sessions d'examen sont publiées dans l'application web Managexam, via le menu Mes sessions, vingt-quatre heures avant le démarrage de l'épreuve concernée. Cette publication permet au candidat de visualiser sa session, mais l'accès effectif ne peut se faire qu'à l'horaire personnel indiqué.

B. Chronométrage

La durée de chaque épreuve est réglementée :

- 2 h 30 pour l'étude de cas ;
- 2 h 30, 3 h 15 ou 4 h 00 pour le QCM, selon le périmètre d'examen.

Le chronométrage démarre uniquement lorsque le candidat accède effectivement à son épreuve dans l'interface Managexam.

Le décompte du temps réglementaire de chaque épreuve figure en haut à gauche dans l'interface Managexam et reste visible toute la durée de l'épreuve. Il appartient au candidat de surveiller ce décompte.

C. Salle virtuelle d'attente et démarrage

Après l'étape de test de l'environnement et de partage d'écran, le candidat est automatiquement placé en salle d'attente virtuelle. Il doit alors patienter jusqu'à sa prise en charge par un surveillant.
Ce temps d'attente est normal et peut varier de quelques secondes à 30 minutes maximum. Il n'a aucun impact sur la durée réglementaire de l'épreuve, qui ne démarre qu'au moment de l'accès effectif au sujet.

Pendant cette phase d'attente, le candidat reste connecté, conserve sa webcam et son partage d'écran actifs, et ne quitte pas la session.

L'autorisation de démarrage des différentes étapes de contrôle est donnée par le surveillant.

L'accès à l'épreuve est activé uniquement lorsque toutes les conditions préalables obligatoires sont réunies (enregistrement effectif, retour caméra conforme, connexion Internet suffisante, partage d'écran opérationnel et contrôles obligatoires conformes).

D. Documents et matériels autorisés

Les seuls documents et matériels autorisés sur l'espace de travail sont les suivants :

	Réglementation(s) associée(s) au périmètre d'examen du candidat, **en vigueur le jour de l'examen** : ▪ ADR pour la route ▪ RID pour le fer ▪ ADN pour les voies navigables ▪ Arrêté TMD **Seules les versions papier sont autorisées** et doivent être placées de façon visible sur l'espace de travail.
	Une calculatrice simple non programmable (modèle dit « collège » accepté).
	Un stylo ou un crayon, du papier brouillon sous forme de feuille(s) blanche(s).

Une boisson et un en-cas sont autorisés, si nécessaire.

E. Etude de cas (Examen initial)

Le sujet d'étude de cas est proposé directement dans l'interface Managexam. Un tutoriel est disponible sur le site du CIFMD.

Selon la taille de l'écran du candidat et la longueur des contenus insérés, notamment les énoncés, documents ou images, certaines questions peuvent ne pas apparaître intégralement à l'écran. Les barres de défilement intégrées à l'interface doivent alors être utilisées afin d'assurer une lecture complète du sujet.

Il est conseillé d'enregistrer régulièrement les réponses à l'aide du bouton prévu à cet effet. Une sauvegarde automatique intervient toutes les trois minutes. À la fermeture automatique finale, toutes les réponses déjà enregistrées sont sauvegardées.

F. QCM (Examen initial et de renouvellement)

Le sujet du QCM est proposé directement dans l'interface Managexam.
Un tutoriel est disponible sur le site du CIFMD.

Il est conseillé d'enregistrer régulièrement les réponses à l'aide du bouton prévu à cet effet. Un bouton complémentaire situé dans le bandeau fixe supérieur permet d'enregistrer simultanément l'ensemble des réponses de la page en cours.
Une sauvegarde automatique a lieu toutes les trois minutes et à chaque changement de page. À la fermeture automatique finale, toutes les réponses déjà enregistrées sont sauvegardées.

G. Assistance pendant l'examen

Deux canaux d'échange peuvent être utilisés par le candidat :

- La boîte « **Discussion** », située en bas à droite de l'écran, permettant d'échanger avec le surveillant affecté à la session ;
- Le bouton « **Chat** », situé en bas à gauche de l'écran, permettant de solliciter l'assistance technique générale de Managexam.

La boîte « **Discussion** » est principalement utilisée pour les échanges liés à la surveillance, aux contrôles et aux consignes du surveillant pendant l'épreuve.

Le bouton « **Chat** » doit être utilisé en priorité pour toute difficulté technique générale (problème d'accès, d'affichage, de webcam, de microphone, de partage d'écran ou de fonctionnement de l'interface), ainsi que pour toute question ou anomalie relative au sujet d'examen.

Le candidat répond sans délai aux demandes du surveillant ou de l'assistance technique. L'absence de réponse à une demande du surveillant ou de l'assistance technique peut avoir une incidence sur la poursuite ou la validité de l'épreuve.

L'utilisation de ces outils d'assistance ne suspend pas automatiquement le chronomètre de l'épreuve. En cas d'incident technique affectant le déroulement normal de l'examen, les dispositions de l'Annexe F s'appliquent.

H. Fin des épreuves

Lorsque le candidat souhaite terminer son épreuve avant la fin du temps réglementaire, il doit cliquer sur le bouton **« Terminer »**, puis quitter la session en fermant l'onglet ou le navigateur, afin de mettre fin à la surveillance.

Après avoir cliqué sur « Terminer », l'épreuve est définitivement clôturée. Le candidat ne peut plus revenir sur le sujet ni modifier ses réponses.

Lorsque le candidat ne termine pas volontairement son épreuve avant la fin du temps réglementaire, l'épreuve est automatiquement clôturée à l'expiration de la durée maximale autorisée.

V. ANNEXE E : CONTRÔLES, SURVEILLANCE, LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONSERVATION DES ENREGISTREMENTS

L'accès à la session d'examen est conditionné par l'acceptation préalable des règles essentielles de surveillance, de lutte contre la fraude et de déroulement de l'épreuve.
Cette acceptation vaut engagement du candidat à respecter les présentes Modalités officielles d'examen du CIFMD, ainsi que les consignes qui lui sont données pendant la session.

Les dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude sont prévus et intégrés dans l'application web Managexam.

A. Contrôle d'identité

Le contrôle d'identité comprend la capture d'une pièce d'identité officielle avec photographie, telle qu'une carte d'identité ou un passeport, ainsi qu'une capture photo du visage du candidat face à la caméra.

B. Contrôle de l'environnement

Avant le début de l'épreuve, le candidat doit permettre le contrôle de son environnement de travail au moyen de la caméra.
Ce contrôle comprend notamment :

- La présentation de la pièce dans laquelle le candidat compose, par un tour à 360° avec l'ordinateur portable ou la caméra, et la vérification qu'il y est seul ;
- La présentation de l'espace de travail, qui doit être dégagé de tout document, support, appareil, écran secondaire, note ou outils non autorisés ;
- La vérification de la seule présence des documents et matériels expressément autorisés ;
- La fermeture de tous les fichiers, applications, logiciels, fenêtres ou onglets ouverts sur l'ordinateur, autres que ceux nécessaires à l'examen et autorisés par l'application web Managexam.

L'environnement doit être suffisamment éclairé pour permettre la surveillance.

Lors de la manipulation de l'ordinateur ou de la caméra pour le contrôle de l'environnement, le candidat doit veiller à ne pas interrompre sa connexion Internet, notamment en cas de connexion filaire.

C. Présence d'un tiers pendant l'épreuve

Le candidat doit être seul dans la pièce pendant toute la durée de l'épreuve. Aucune autre personne n'est admise, à quelque titre que ce soit.
Si un tiers entre involontairement dans la pièce (membre du foyer, livreur, etc.), le candidat doit immédiatement signaler cette intrusion au surveillant via la boîte « Discussion » et faire quitter la pièce sans délai. La situation est appréciée par le surveillant au regard des enregistrements et des circonstances. Toute présence d'un tiers non signalée ou non interrompue dans les meilleurs délais peut entraîner l'invalidation de l'examen.

D. Téléphone portable

Le téléphone portable doit être posé au sol, derrière le candidat, hors d'atteinte immédiate.

Il doit cependant rester accessible si le surveillant ou l'assistance technique demande au candidat de s'en saisir, notamment pour pouvoir le joindre en cas d'incident technique empêchant l'accès normal à l'application web Managexam. En dehors d'une telle instruction expresse, le candidat ne peut ni consulter ni utiliser son téléphone pendant l'épreuve.

E. Surveillance en direct

Un contrôle en direct est assuré pendant toute la durée de l'examen.
Le surveillant veille au bon déroulement de l'épreuve. Il peut signaler au candidat toute anomalie, difficulté technique, comportement non conforme ou écart susceptible d'affecter la validité de l'examen. Le candidat doit se conformer sans délai aux consignes du surveillant.
Si le candidat doit se lever ou quitter momentanément le champ de la caméra pour un motif impérieux, il doit en faire la demande expresse via la boîte « Discussion » au surveillant et attendre son accord.

F. Règles, interdictions et conséquences

Les conséquences mentionnées dans le tableau ci-après sont graduées selon deux niveaux :

- « Peut entraîner l'invalidation de l'examen » : le manquement est soumis à l'appréciation du CIFMD au regard des éléments de preuve disponibles et des circonstances ;
- « Entraîne l'invalidation de l'examen » : le manquement entraîne l'invalidation, sans appréciation discrétionnaire.

Thème	Règles applicables	Conséquences possibles en cas de non-respect
Enregistrement de l'épreuve	L'intégralité de l'épreuve fait l'objet d'un enregistrement visuel par la caméra, d'un enregistrement sonore par le microphone et d'un enregistrement visuel de l'écran. *Les captures caméra et écran sont partagées en temps réel sur l'interface Managexam et sont visibles par le candidat.*	Toute interruption volontaire ou non justifiée de la caméra, du microphone, du partage d'écran **peut entraîner l'invalidation** de l'examen.
Ouverture de fichiers, applications ou onglets	Toute ouverture de fichier, application, programme, fenêtre ou onglet non autorisés est interdite. Les ouvertures sont détectées et enregistrées.	**Peut entraîner l'invalidation** de l'examen.
Documents ou matériels non autorisés	La présence ou l'utilisation de tout document, support, appareil ou outil non expressément autorisé est interdite pendant l'épreuve.	**Peut entraîner l'invalidation** de l'examen.
Copies ou reproduction des sujets	Il est strictement interdit de procéder à toute copie, capture d'écran, photographie, retranscription, reproduction, conservation, transmission ou diffusion des sujets, questions, réponses ou éléments d'épreuve, par quelque moyen que ce soit.	**Entraîne l'invalidation** de l'examen.

Thème	Règles applicables	Conséquences possibles en cas de non-respect
	Les fonctions de copier-coller entre les sujets et les zones de réponse sont désactivées dans l'application web Managexam.	
Consignes du surveillant	Les consignes du surveillant doivent être strictement respectées pendant toute l'épreuve.	Le refus, l'absence de réponse ou l'exécution tardive des consignes **peut entraîner l'invalidation** de l'examen.
Interruption de la surveillance	En cas de coupure caméra, coupure écran, blocage de page, microcoupure, déconnexion ou perte temporaire de surveillance, le candidat doit appliquer immédiatement la marche à suivre prévue à l'Annexe F.	**Peut entraîner l'invalidation** de l'examen si les conditions normales de surveillance ne peuvent être rétablies.

Les enregistrements vidéo, audio, écran, les échanges par « Chat » et les traces techniques disponibles peuvent être utilisés pour analyser le déroulement de la session. Ces éléments pourront être utilisés comme éléments de preuve en cas d'anomalie, de suspicion de fraude, de non-respect des consignes ou de contestation relative au déroulement de l'examen.

G. Conservation des données

Les enregistrements sont conservés jusqu'à la clôture du processus d'examen, puis archivés pendant une durée de six mois avant suppression.

Les traitements de données réalisés par le CIFMD et par son prestataire Managexam dans le cadre de l'organisation, de la surveillance et du contrôle des examens reposent sur la base légale de l'exécution d'une mission d'intérêt public confiée au CIFMD au titre de l'organisation de l'examen de Conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, ainsi que sur le consentement du candidat recueilli lors de l'inscription et au démarrage de chaque session.
Les données collectées sont strictement nécessaires à la vérification de l'identité du candidat, à la surveillance de l'épreuve, à la lutte contre la fraude et à l'analyse des sessions en cas d'incident ou de réclamation.
Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, le candidat dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et, dans les conditions prévues par la réglementation, de suppression des données le concernant. Ces droits peuvent être exercés auprès du CIFMD à l'adresse contact@cifmd.fr ou auprès de Managexam à l'adresse contact@managexam.com.
La politique de protection des données de Managexam est présentée au candidat au démarrage de chaque session d'examen ; les modalités du CIFMD sont accessibles dans ses conditions générales d'utilisation.

VI. ANNEXE F : GESTION DES INCIDENTS TECHNIQUES

En cas d'incident pendant l'épreuve, le candidat doit utiliser le canal approprié, maintenir le contact avec Managexam et/ou le CIFMD lorsque cela est nécessaire, et suivre les consignes qui lui sont données.
Il est recommandé au candidat de renseigner ou de vérifier son numéro de téléphone mobile dans son espace candidat CIFMD avant l'examen. Ce numéro pourra être utilisé uniquement en cas de nécessité liée à l'organisation ou au déroulement de l'examen.

A. Incidents courts et courants : microcoupure, page figée, blocage momentané

Sont notamment visés : microcoupure de connexion, message pop-up signalant une coupure, gel momentané de la page, page qui ne se met plus à jour normalement ou surveillance semblant momentanément interrompue, alors que la session reste accessible.

Dans ce cas, le candidat doit appliquer le **mode opératoire** suivant :

1. **Rafraîchir la page(*)** ;
2. Vérifier si la **surveillance est rétablie** et si la **page redevient active** ;
3. Si oui, **poursuivre l'examen** ;
4. Si non, **quitter immédiatement l'application web Managexam, la rouvrir et se reconnecter à la session en cours**, sans refaire les contrôles ;
5. Si la session redevient accessible, **poursuivre l'examen** ;
6. Si ce n'est toujours pas possible, **contacter immédiatement l'assistance technique Managexam** et suivre ses instructions.

(*) *Cette action doit être impérativement connue et maîtrisée par le candidat.*

B. Incidents techniques plus importants : impossibilité de revenir ou coupure prolongée

Sont notamment visés : éjection de l'application web Managexam, impossibilité de se reconnecter à la session, dysfonctionnement durable de la caméra, du microphone ou du partage d'écran, blocage de l'ordinateur ou du navigateur, incident lié à un poste professionnel administré ou à un réseau d'entreprise ou toute coupure longue empêchant la reprise normale de l'épreuve.

Dans ce cas, le candidat doit :

1. **Tenter de rejoindre à nouveau sa session dès que possible** ;
2. Si cela ne fonctionne pas, **contacter immédiatement Managexam**, via le chat d'aide (Bouton « Chat ») et suivre ses instructions ;
3. **Si le chat de Managexam est inaccessible, écrire un courriel au CIFMD (**à l'adresse **contact@cifmd.fr)** ;
   Indiquer au minimum son nom et prénom, le nom de la session ou de l'épreuve, l'heure approximative de l'incident et la nature du problème rencontré ;
4. **Suivre ensuite les consignes données** par Managexam ou par le CIFMD ;
5. Si des consignes de patience ou d'attente sont données, **patienter et rester disponible**.

Le candidat évite les manipulations non demandées susceptibles d'aggraver la situation. La priorité est de **rétablir le contact** et de **suivre les consignes**.

C. Sortie exceptionnelle du champ de la caméra

En cas de nécessité exceptionnelle de quitter le champ de la caméra, même pour une courte durée, le candidat doit en informer préalablement le surveillant via la boîte **« Discussion »** et attendre son accord avant de se déplacer. Les sorties demeurent exceptionnelles et doivent être justifiées.
Aucun temps additionnel n'est accordé dans ce cas. Le chronomètre de l'épreuve continue de s'écouler pendant l'absence du candidat.
Toute sortie du champ de la caméra sans autorisation préalable peut être considérée comme une anomalie de surveillance.

D. Demande relative au sujet d'examen pendant l'épreuve

Aucune aide pédagogique ne peut être apportée au candidat pendant l'épreuve.

Si le candidat constate une anomalie apparente dans le sujet, par exemple un problème d'affichage, une image illisible, une question incomplète ou une incohérence manifeste, il doit le signaler à l'assistance technique via le bouton « **Chat** ».

L'assistance transmet la demande au CIFMD, seul habilité à apprécier la situation et, le cas échéant, à apporter une réponse en cours d'épreuve. La réponse est communiquée au candidat par le même canal.

E. Traitement des incidents

Si un incident survient, la situation est appréciée au regard des éléments disponibles, notamment :

- Les enregistrements de surveillance ;
- Les informations techniques disponibles ;
- Les échanges avec le surveillant ;
- Les signalements effectués auprès de Managexam et du CIFMD ;
- La nature, la durée et les conséquences de l'incident.

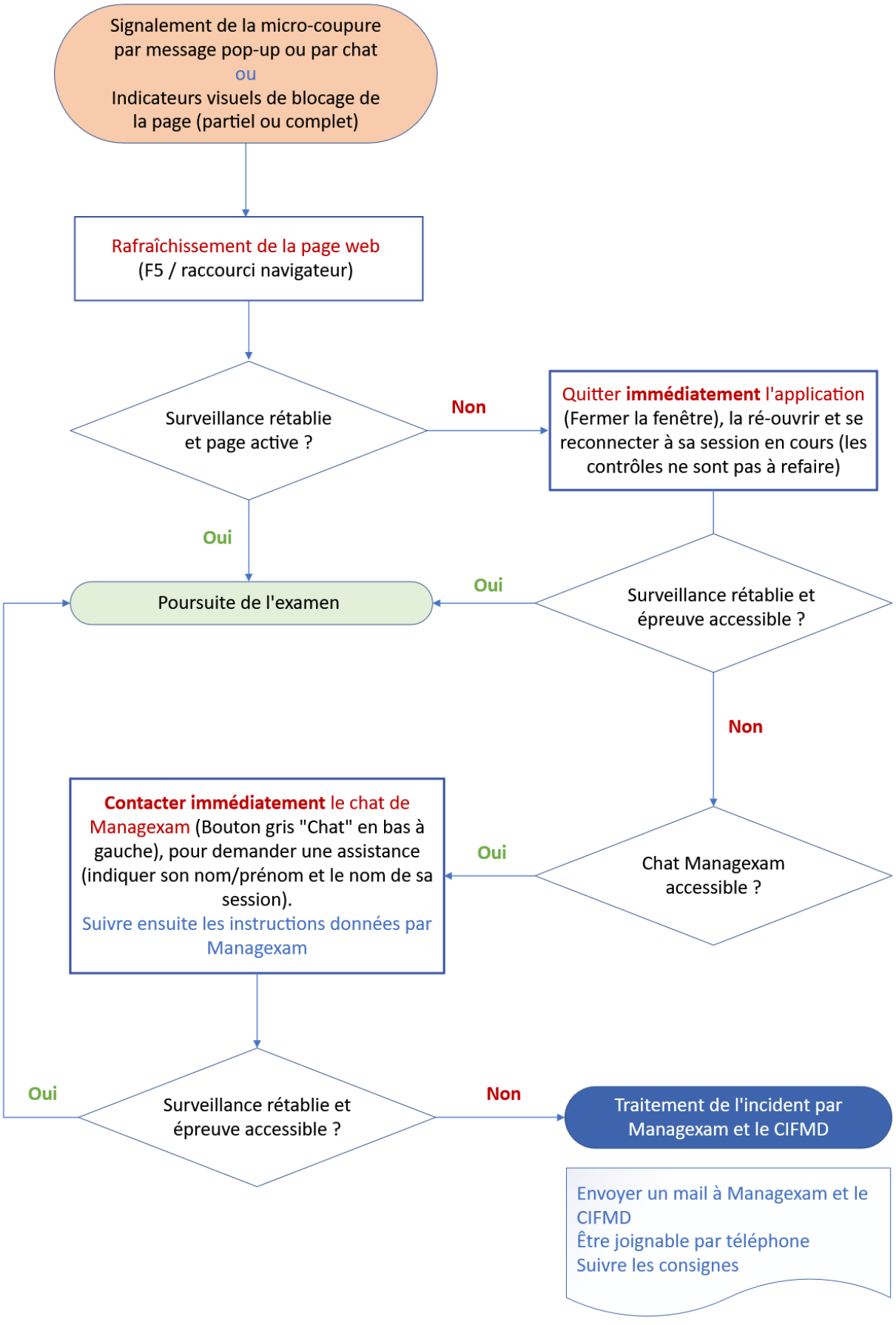
Selon les cas, l'épreuve peut :

- Se poursuivre normalement ;
- Se poursuivre après rétablissement de l'accès ou de la surveillance ;
- Faire l'objet d'un traitement spécifique par le CIFMD ;
- Être invalidée ou reportée si les conditions normales de composition ou de surveillance ne sont plus réunies.

En cas d'incident technique d'origine externe au candidat (défaillance de l'application web Managexam, indisponibilité d'un service nécessaire à la surveillance, cas de force majeure), le CIFMD prend en charge le traitement de la situation et informe les candidats concernés par courriel. Selon la nature et l'ampleur de l'incident, l'épreuve peut être poursuivie après rétablissement, ou reportée sans frais sur une session ultérieure. Les conditions générales d'utilisation du CIFMD précisent le régime applicable au cas de force majeure.

F. Synthèse de mode opératoire sous forme de logigramme

Un mode opératoire simplifié est mis à la disposition des candidats pour connaître la marche à suivre en cas d'incident court ou prolongé. Il peut être imprimé et disposé sur l'espace de travail pendant l'examen.


Signalement de la micro-coupure par message pop-up ou par chat
ou
Indicateurs visuels de blocage de la page (partiel ou complet)
Rafraîchissement de la page web (F5 / raccourci navigateur)
Surveillance rétablie et page active ?
Non
Quitter immédiatement l'application (Fermer la fenêtre), la ré-ouvrir et se reconnecter à sa session en cours (les contrôles ne sont pas à refaire)
Oui
Poursuite de l'examen
Oui
Surveillance rétablie et épreuve accessible ?
Non
Contacter immédiatement le chat de Managexam (Bouton gris "Chat" en bas à gauche), pour demander une assistance (indiquer son nom/prénom et le nom de sa session).
Suivre ensuite les instructions données par Managexam
Oui
Chat Managexam accessible ?
Oui
Surveillance rétablie et épreuve accessible ?
Non
Traitement de l'incident par Managexam et le CIFMD
Envoyer un mail à Managexam et le CIFMD
Être joignable par téléphone
Suivre les consignes

VII. ANNEXE G : RECLAMATIONS ET TRAITEMENT DES SITUATIONS SIGNALEES

En cas de réclamation sur un sujet d'examen ou une difficulté technique rencontrée, pour l'épreuve d'étude de cas ou l'épreuve QCM, le candidat doit distinguer les signalements formulés pendant l'épreuve et les réclamations formulées après la fin de l'épreuve :

	Canal	Informations à fournir	Délai
Pendant l'épreuve	**Via le Bouton « Chat »** (en bas à gauche)	Nom, prénom, numéro de la question le cas échéant, description précise de l'anomalie	Immédiatement ou dès que possible
Après l'épreuve	Envoyer un courriel au CIFMD : contact@cifmd.fr	Nom, prénom, épreuve, numéro de la question ou type de sujet, description précise et circonstances	Au plus tard le surlendemain de l'épreuve à 23 h 59 (heure de Paris).

Décisions d'invalidation et droit d'observation

Lorsque le CIFMD constate, au vu des enregistrements et des éléments techniques disponibles, un manquement entraînant l'invalidation de l'examen, sa décision est notifiée au candidat par courriel, avec mention des motifs et, le cas échéant, des éléments de preuve sur lesquels elle se fonde.

Le candidat dispose d'un délai de quinze jours calendaires à compter de la notification pour adresser au CIFMD ses observations écrites, accompagnées de tout élément qu'il estime utile.

Le CIFMD examine ces observations et notifie sa décision finale au candidat par courriel.

VIII. ANNEXE H : COMMUNICATION ET TUTORIELS

A. Informations générales

Le CIFMD met à disposition des candidats des informations générales, des tutoriels et une FAQ sur son site Internet : https://cifmd.org/.

Ces ressources permettent notamment :

- De préparer le test préalable ;
- De comprendre le fonctionnement de l'application web Managexam ;
- D'identifier les principales exigences techniques ;
- De connaître les modalités de déroulement des épreuves.

B. Communication avec le CIFMD

Pour toute question relative à l'inscription, aux convocations, aux modalités d'examen ou au suivi administratif, les échanges s'effectuent par courriel à l'adresse : contact@cifmd.fr

C. Communication avec Managexam

Pour les questions techniques relatives à l'utilisation de l'application web Managexam, le candidat peut :

- Utiliser le bouton « Chat » disponible dans l'application web Managexam ;
- Ou contacter Managexam par courriel à l'adresse : contact@managexam.com

Cette adresse doit être enregistrée comme expéditeur de confiance afin d'éviter le classement des messages en courrier indésirable.

D. Identifiants et accès

Une **adresse électronique unique** est utilisée pendant tout le processus d'examen, depuis l'inscription jusqu'à la session d'examen.
Le candidat est invité à conserver ses identifiants et mots de passe dans des conditions lui permettant d'y accéder facilement le jour du test préalable et de l'examen.